

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet d'une Centrale Hydroélectrique sur le gave du Cambasque à Cauterets -Blandine Longué

De : BLANDINE LONGUE <blandine.longue65@wanadoo.fr>

Date : 03/03/2020 00:33

Pour : pref-centralecambasquecauterets@hautes-pyrenees.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe, les observations que je souhaite porter à votre connaissance,

concernant:

Enquête publique sur le projet d'une Centrale Hydroélectrique sur le gave du Cambasque à Cauterets

Vous en souhaitant bonne réception,

B.Longué.

Blandine Longué

33,rue des Espeyrades

65400 Beaucens

06 07 39 00 12

— Pièces jointes :

Enquête d'utilité Centrale hydroélectrique de Caunterets.docx

30 octets

Beaucens, le 02 mars 2020

Monsieur Alain TASTET
Commissaire Enquêteur

Objet : Enquête publique sur le projet d'une Centrale Hydroélectrique sur le gave du Cambasque à Cauterets

Monsieur,

Issue d'une famille du village, j'ai résidé 20 ans à Cauterets. J'y ai exercé les métiers d'accueil et du tourisme : accompagnatrice en montagne et hôtelière.

Je vous adresse mes réflexions concernant le projet mentionné ci-dessus.

De tout temps, les Cauterésiens ont défendu la virginité de leurs gaves en amont du village et se sont opposés fermement à leur aménagement hydroélectrique. Les cascades célèbres du Lutour, du Val de Gèret et les nombreux lacs sont **le fonds de commerce et l'image nature utilisés pour la promotion touristique** de ce territoire, renforcée par la création du Parc National en 1967.

En revanche, le choix a été fait de ne pas classer le secteur du Lys-Monné **pour conserver aux habitants, la possibilité d'aménager cette portion de montagne**. Ce qui fut fait avec les réalisations suivantes :

- la remontée Cauterets-Le Lys
- la route d'accès au Cambasque
- la remontée Cambasque-Lys
- la piste d'accès au Refuge d'Ilhéou

Le projet de création d'une Centrale Hydroélectrique au Cambasque réunit les remarques suivantes :

Le choix de l'Hydroélectricité :

- C'est l'énergie propre à encourager aujourd'hui.
- Elle s'inspire du savoir des anciens qui l'utilisaient à Cauterets ,pour actionner scieries et moulins au fil de l'eau (vestiges)

Le réseau hydrologique thermal :

N'étant pas situé dans le bassin versant du Cambasque, il n'est pas impacté par le détournement momentané du gave concerné.

L'impact paysager :

- Le cheminement de montée depuis le village ne présente pas un caractère exceptionnel : une déclivité inconfortable, la route, les pylônes, le survol des cabines lui ôtent le charme de chemins plus sauvages (chemin des Cascades ; Chemin des Pères ; Chemin du Lysey...)

- La prise d'eau s'effectuant en aval du Plateau du Cambasque, la portion fréquentée par les touristes (horizontale) n'est pas affectée par la baisse de débit du torrent.
- L'implantation de la conduite emprunte des terrains déjà aménagés (Pylônes des remontées, pistes d'accès)

Ecosystème du ruisseau :

Les pêcheurs cauterésiens, fédérés depuis 1927, entretiennent le domaine halieutique et animent avec passion des journées de découverte dédiées au jeune public. La pratique de la pêche au toc se déroule en amont des passerelles, dans la zone accessible, horizontale, sécurisée (absence d'obstacles et d'arbres).

La pêche sportive à Cauterets rencontre un vif succès, avec raison.

Cependant, même s'il est réalisé de façon respectable dans ce secteur (Truite Fario de préférence), **l'alevinage demeure une pratique artificielle** de peuplement des ruisseaux ; l'introduction de poissons perturbe le milieu aquatique original. Il est donc **difficile d'évoquer la protection environnementale** de ce biotope modifié depuis la création de la pisciculture (1885)

En conclusion :

- Etant préoccupée par les questions environnementales et observant avec respect les choix de nos aînés, je suis convaincue de l'utilité de l'aménagement de cette centrale.
- Le dossier traite intelligemment et méthodiquement les questions écologiques.
- La création de cet aménagement est une réponse aux besoins d'énergie, à proximité d'une station touristique consommatrice.
- Il n'y a pas de prise de risques financiers pour la communauté cauterésienne ; et l'assurance d'un revenu minimal de 30 000 € en attendant la quote-part versée par la Communauté Pyrénées-Vallées des Gaves.

Vous souhaitant bonne réception, je vous remercie, Monsieur, de la lecture attentive de cette rédaction,

Cordialement,



Blandine Longué.